



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Niger

Question écrite n° 31142

Texte de la question

M Paul Chollet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les informations particulièrement alarmantes concernant les populations touaregs du Niger qui seraient, selon certaines sources, victimes d'une politique systématique d'extermination. Il lui demande quelles sont les informations détenues par le ministère des affaires étrangères sur ce sujet et quelle attitude compte adopter le gouvernement français si de tels faits s'avaient vérifiés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les exactions qui se sont produites au Niger depuis le 7 mai dernier, et qui ont peut-être entraîné la mort de plusieurs dizaines de personnes, dont un certain nombre de Touareg qui avaient attaqué les armes à la main la sous-préfecture de Tchintabaraden, semblent devoir être attribuées à des soldats mal ou peu encadrés. On ne peut donc parler de « politique systématique d'extermination », d'autant que le gouvernement du Niger s'était efforcé de prévenir ces incidents et d'en empêcher l'extension. La France ne peut que regretter les affrontements entre Touareg et forces de l'ordre au Niger et a fait part de ses préoccupations aux autorités de Niamey.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31142

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3194